

## Communiqué de la CGT

### Derrière l'absurdité, révéler la manipulation !

Le Premier ministre, François Fillon, a déclaré vendredi 17 février 2012 vouloir « ... **prendre les 30 milliards de la formation et les affecter massivement à la formation des chômeurs** » et soumettre cette proposition à référendum.

Absurde ! Ces 30 milliards (en réalité 31,3 Mrds) représentent la totalité, tous financeurs confondus, des dépenses de la nation pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Sur ces 31 Mrds :

- 11 Mrds sont déjà gérés par l'Etat et 4,5 Mrds par les régions ; Comment l'Etat pourrait-il prendre ce qu'il gère déjà ?
- 5,5 Mrds sont des dépenses volontaires des entreprises au-delà des obligations légales. Ils ne peuvent être saisis sauf à créer un nouvel impôt,
- 1,1 Mrd sont des dépenses directes des ménages pour eux mêmes. Comment l'Etat pourrait-il les prendre ?

Par ailleurs :

- 5,5 Mrds financent l'apprentissage, va-t-on arrêter de former des apprentis ?
- 1,2 Mrd financent les contrats de professionnalisation, va-t-on fermer la porte aux jeunes ?

Il est clair que cette annonce provocatrice ressort d'une stratégie de communication de campagne électorale. C'est un rideau de fumée qui consiste à faire porter à d'autres la responsabilité de l'échec de la politique de l'emploi. C'est une manipulation.

La création de Pôle emploi, qui était sensée améliorer l'accueil, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi n'a pas atteint ses buts. La politique du gouvernement est incohérente, il se désengage massivement des financements de la formation des demandeurs d'emploi, il organise le démantèlement de l'AFPA et il ponctionne une part importante des fonds mutualisés. Il fait subir à ces institutions, au service des demandeurs d'emploi, le poids de la rigueur budgétaire.

Ce n'est pas d'annonces provocatrices dont le pays a besoin, mais d'une stratégie sérieuse de relance économique, notamment industrielle, s'appuyant sur une véritable politique de formation professionnelle, d'élévation générale des qualifications des salariés et des demandeurs d'emploi.

Montreuil, le 20 février 2012